

HONORAIRES DE NEGOCIATION MAXIMUM SUR VENTES ET ACHATS D'IMMEUBLES
BATIS D'HABITATION (TVA incluse au taux en vigueur de 20 %)

Prix de vente : jusqu'à 20.000 €	20%
de 20.001 à 40.000€	15%
de 40.001 à 60.000€.....	12%
de 60.001 à 80.000€.....	9%
de 80.001 à 100.000 €	8%
de 100.001 à 190.000 €	7%
de 190.001 à 250.000 €	6%
à partir de 250.001 €.....	5,50%

HONORAIRES DE NEGOCIATION MAXIMUM SUR VENTES ET ACHATS DE TERRAINS
(TVA incluse au taux en vigueur de 20 %)

Prix de vente : jusqu'à 60.000€	10%
de 60.001€ à 90.000€	9%
à partir de 90.001€	8%

HONORAIRES DE LOCATION:

Frais d'entremise : 24€ TTC à la charge du bailleur

- HONORAIRES DE LOCATION (A la charge
du locataire et du bailleur) 8€ TTC/m² habitable
Comprenant :
 - Visite du bien
 - Constitution du dossier de location
 - Rédaction du bail

- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX DES BAUX D'HABITATION
(A la charge locataire et bailleur) 3€ TTC/m² habitable

HONORAIRES DE NEGOCIATION MAXIMUM D'IMMEUBLES COMMERCIAUX,
BUREAUX (et biens assimilés)

(TVA incluse au taux de 20%)

Prix de vente jusqu'à 30.500 €	12 %
de 30.501 à 75.000 €	11 %
de 75.001 à 100.000 €	10 %
à partir de 100.001 €.....	8 %

HONORAIRES DE NEGOCIATION MAXIMUM DE FONDS DE COMMERCE, DROITS AU
BAIL ET ASSIMILES (TVA incluse au taux de 20%)

Jusqu'à 30.500 €.....	12 %
de 30.501 à 75.000 €.....	9 %
à partir de 75.001 €	7 %

« L'annonce ne vaut pas offre de vente mais simple invitation à entrer en pourparlers. Toute proposition d'acquérir le bien sera soumise à l'agrément du vendeur conformément au mandat conféré à l'agence. »